



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/18/4

POUR DÉCISION

DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Quatrième rapport: Arrangements concernant la douzième Réunion régionale africaine

1. Conformément au Règlement pour les réunions régionales adopté par le Conseil d'administration lors de sa 301^e session (mars 2008) et confirmé lors de la 97^e session (juin 2008) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration détermine la date et le lieu de chaque réunion régionale et établit son ordre du jour. A sa 309^e session (novembre 2010)¹, le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la douzième Réunion régionale africaine en octobre 2011, en Afrique du Sud. Il est maintenant proposé que celle-ci soit organisée à Johannesburg, Afrique du Sud, pendant la semaine du 10 octobre 2011.
2. Selon l'ordre du jour proposé pour cette réunion, il s'agirait d'examiner, sur la base du rapport du Directeur général, les progrès accomplis par les pays de la région vers la réalisation des objectifs définis dans l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015 adopté lors de la onzième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, Ethiopie, 24-27 avril 2007) ainsi que les principaux défis à relever pour mettre en œuvre cet agenda en Afrique, y compris les impacts de la crise économique et financière mondiale et les mesures à prendre en conséquence. Il est également prévu d'analyser la situation en Afrique du Nord et de définir les futures actions prioritaires à mettre en place pour permettre à la région Afrique de réaliser l'Agenda du travail sur le continent.
3. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais, le français et l'arabe.
4. En février 2011, une mission du Bureau régional pour l'Afrique s'est rendue en Afrique du Sud avec l'appui du bureau de l'OIT à Pretoria. La mission a visité diverses installations disponibles et conclu que Johannesburg était la ville qui se prêtait le mieux à l'organisation de la réunion.

¹ Document GB.309/Inf.1.

5. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour proposé pour la réunion et de confirmer les arrangements prévus pour la douzième Réunion régionale africaine tels qu'ils sont décrits dans les paragraphes ci-dessus.

Genève, le 15 mars 2011

Point appelant une décision: paragraphe 5